

Pièce 7.1 : Notice annexes sanitaires



Vu pour être annexé à la délibération en date de ce jour. Le Le Maire,		



Table des matières

1. Eau potable.....	3
Adduction d'eau potable	3
Défense incendie	3
2. Assainissement.....	5
3. Gestion des déchets.....	6

1. Eau potable

Adduction d'eau potable

En matière d'eau potable, l'article L.1321-2 du code de la sante publique impose la création de périmètres de protection autour des captages d'eau potable.

Ces captages constituent des servitudes d'utilité publique. La commune de Merrey-sur-Arce est membre du syndicat intercommunal d'adduction en eau potable (SIAEP) ou du conseil de la politique de l'eau (COPE) de Celles-sur-Ource – Merrey-sur-Arce.

La desserte en eau est assurée par l'intermédiaire d'un réservoir semi-enterré de 200 m³ situé à Merrey-sur-Arce. Ce réservoir est alimenté par la source de Servigny captée sur la commune d'Essoyes

Défense incendie

« L'article L. 2213-32 crée la police administrative spéciale de la D.E.C.I. placée sous l'autorité du maire. Le maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre. »

Elles doivent être adaptées au risque à défendre et être de nature à résoudre les difficultés opérationnelles rencontrées par les sapeurs-pompiers dans la mise en œuvre des moyens d'extinction. La défense extérieure doit ainsi être réglée au niveau local en partenariat avec les sapeurs-pompiers et le distributeur d'eau.

Les sapeurs-pompiers doivent disposer de voies de circulation permettant l'accessibilité des constructions aux engins d'incendie et de secours et d'une quantité d'eau minimale nécessaire à la lutte contre l'incendie en tous temps et en tous endroits. La nécessité de poursuivre l'extinction du feu sans interruption exige que cette quantité d'eau puisse être utilisée sans déplacement des engins.

La commune de Merrey sur Arce ne dispose pas de centre d'intervention et de secours, le service le plus proche est situé sur la commune de Bar sur Seine.

La défense incendie de Merrey est relativement bonne en matière de répartition des hydrants comme le montre le plan ci-après.

Toutefois, un hydrant possède un débit inférieur à la norme : environ 60m³/h (pour rappel,

les Poteaux d'Incendie (PI) ou Bouches d'incendie (BI) DN 100 doivent avoir un débit minimum de 60m³/h et une pression de 1 bar minimum). Toutefois, ce PEI ne fait que 80 de diamètre et reste néanmoins disponible car sa pression est bonne (4 bars). De plus, il est complété par l'aire d'aspiration dans l'Arce toute proche.



Type	Nature	Aire d'Aspiration	Numero PEI	Domaine	Nom Voie	Débit	Pression	Dysf. Signalisation	Dysf Fonctionnement	Observation
Poteau d'incendie	DN 80		1	Public	21 RUE AUX CANNES	10.000	4.000	RAS	Débit < 30 m ³ /h	
Poteau d'incendie	DN 100		2	Public	11 RUE AUX MORRES	95.000	3.000	RAS	RAS	
Poteau d'incendie	DN 100		3	Public	5 RUE DU LAVOIR	83.000	3.000	RAS	RAS	
Poteau d'incendie	DN 100		4	Public	4 ALL JEAN PAUL FRAPPIER	67.000	2.000	RAS	Bouchon(s) HS ou manquant(s) - Débit insuffisant mais >= 30 m ³ /h	manque un bouchon de 65
Poteau d'incendie	DN 100		5	Public	RUE AUX PAQUES	98.000	3.000	RAS	Autre (préciser dans observations)	
Poteau d'incendie	DN 100		6	Public	2 RUE AUX CANNES	73.000	3.000	RAS	Bouchon(s) HS ou manquant(s)	bouchon obturateur de 100 torlu impossibilité de le remettre
Poteau d'incendie	DN 100		7	Public	10 RUE DE LEGLISE	62.000	3.000	RAS	Débit insuffisant mais >= 30 m ³ /h	
Poteau d'incendie	DN 100		8	Public	4 RUE LAMOTTE	67.000	3.000	RAS	Débit insuffisant mais >= 30 m ³ /h	
Point d'eau naturel	Cours d'eau		9	Public	RUE AUX CANNES	0.000	0.000	Accès non signalé	Hauteur d'eau < 0,80 m	Riviere l'Arce pas fiable l'été
Point d'eau naturel	Cours d'eau	Équipée complètement : 32 m ²	10	Union auboise	RD 207	0.000	0.000	Non signalé	RAS	

L'implantation d'un nouveau PI serait à prévoir dans l'optique de la construction de nouvelles habitations au sud du territoire, rue de l'Eglise.

Un autre pourrait également être envisagé dans la future zone AU. Cela permettrait dans le même temps de conforter la défense incendie du lotissement rue Jean Paul Frappier.

2. Assainissement

L'assainissement des eaux usées domestiques de la commune de **Merrey-sur-Arce** relevé de l'assainissement collectif. Le plan de zonage a fait l'objet d'un arrêté municipal en mai 2002.

Le système d'assainissement de la commune est raccordé à la station de Bar Sur Seine, équipement moderne achevé en 2012, d'une capacité de 6 800 équivalents habitants.

Le plan de zonage est joint en annexes sanitaires et seules quelques constructions complètement isolées sont en assainissement autonome.

Par ailleurs, le SDAGE envisage la gestion des eaux usées sous plusieurs aspects : les risques de pollution (orientations 2 et 4) et le risque inondation induit par le ruissellement des eaux pluviales (orientation 33).

3. Gestion des déchets

La gestion des déchets sur la commune de Merrey sur Arce

Le ramassage des ordures ménagères de la commune est assuré une fois par semaine le mercredi. La collecte du tri sélectif s'organise quant à elle une fois tous les 15 jours, les mercredis des semaines impaires.

Collecte sélective en déchetterie

Les habitants de la commune de Merrey sur Arce peuvent accéder aux trois déchèteries présentes sur le territoire de la communauté de communes.

Celle de Bar sur Seine est ouverte :

- Lundi : de 7h30 à 12h30
- Mardi : de 7h30 à 12h30
- Mercredi : de 7h30 à 12h30
- Jeudi : de 7h30 à 12h30
- Vendredi : de 7h30 à 12h30
- Samedi : de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Celle de Buxeuil est ouverte :

- Lundi et samedi: de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Mercredi et vendredi : de 8h à 12h

Celle de Mussy sur Seine est ouverte :

- Mardi et samedi: de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Mercredi : de 8h à 10h
- Jeudi : de 8h à 12h

Les déchets acceptés dans la déchetterie sont :

- Piles et accumulateurs
- Radiographies
- Tout-venant
- Déchets verts
- Gravats / inertes
- Cartons
- Bois
- Déchets dangereux des ménages
- Huiles de vidange
- Huiles de friture
- Verres
- Gros électroménager
- Petits appareils ménagers
- Écrans
- Lampes
- Textiles
- Cartouches d'encre
- Batteries